



UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI
PRESIDENCE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°21/2022

ÉTUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INNOVATION AU CAMPUS UNIVERSITAIRE ZIATEN A TANGER – LOT UNIQUE-

Le Mercredi 07 Décembre 2022 à 10h00 il sera procédé, dans les bureaux de la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix **n° 21/2022** conformément au règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi (26 Avril 2022) relatif aux **Études Techniques et suivi des travaux de construction d'un centre d'innovation au campus Universitaire Ziaten à Tanger Lot unique-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux du Service économique à la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan, et il peut être téléchargé du portail de l'université www.uae.ma ou de celui des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel est comme suit :

Composante du projet	Estimation du MO Du projet	Estimation du MO pour les Études Techniques afférentes
Études Techniques et suivi des travaux de Construction	19 500 000,00 DH HT	292 500,00 DH HT

Le cautionnement provisoire est fixé à **Quatre Mille Dirhams (4000,00 DH)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les plis des concurrents sont :

- ✓ Soit déposés contre récépissé dans les bureaux du service économique à la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan ;
- ✓ Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à : Avenue 9 Avril BP 2117 - Tétouan ;
- ✓ Soit remis, séance Tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 et 9 du règlement de la consultation.

✓ **Pour les B.E.T installés au Maroc :**

La production de la copie certifiée conforme à l'originale des certificats d'agrément dans les domaines d'activités : **D14, D15 et D16** délivrés par le Ministère de l'Équipement. (Nouveau domaine d'Agrément).

✓ **Pour les B.E.T non installés au Maroc :**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.